

14fevrier2017

Irrigation toujours

Réflexions de l'Université populaire et citoyenne et de Puy-de-Dôme Nature Environnement sur le :

PROJET DE DETERMINATION DU DEBIT BIOLOGIQUE DE LA MORGE

Dans le journal *La Montagne* du 23 décembre 2016, le syndicat intercommunal d'assainissement de la rive droite de la Morge publie un appel public à la concurrence pour déterminer le débit biologique sur un tronçon de la Morge.

Voici quelques remarques à ce propos

Déterminer un débit minimum biologique, c'est s'engager à le respecter ; mais c'est aussi essayer de s'en rapprocher le plus possible. C'est-à-dire d'exploiter au maximum cette ressource naturelle, ce bien commun.

Et nous savons qu'il existe des projets pour étendre encore l'irrigation qui compte déjà 30 000 ha en Auvergne.

Voyons les besoins en rendement qui justifieraient l'irrigation :

Selon l'«Indice des prix et des normes agricoles », 25° ed, 2014-2015, ed Lavoisier :

Pour le blé, le rendement mondial est	31 q/ha	en Chine	50 q/h	en France	76
Pour le maïs,	49 q/h	Etats-Unis	77	en France	90
Pour la betterave	550				864
Pour la pomme de terre	190				411

La France a le rendement mondial maximal

En Limagne, à terre noire, le rendement dépasse de 30% le niveau français.

Les fermes de Limagne sont prospères et n'ont pas de besoins en plus, même si le type d'agriculture induit, coûteux et polluant, est en crise.

L'irrigation coûte 10 000 € l'hectare, soit l'équivalent du prix du terrain. Lors de l'opération dite de Montgacon, près de Maringues en 2012, les exploitations concernées ont souscrit en moyenne pour 10 hectares. Le coût a donc été de 100 000 €. Le Conseil général et le Conseil régional de l'époque avaient refusé de subventionner. La subvention gouvernementale a été de 65 000 € par exploitation. L'exploitant investit donc 35 000 €, ce qui diminue ses impôts. La collectivité paie donc une deuxième fois, sans prise de participation dans le capital.

Il s'agit d'une opération coûteuse pour un intérêt particulier qui va contre l'intérêt général.

N'oublions pas l'aspect environnemental : Le tronçon de la Morge considéré est tributaire de l'amont et donc du barrage de la Sep qui n'a fait l'objet d'aucun bilan, ni agricole, ni environnemental, ni financier. Le comité de suivi créé pour calmer les opposants n'a jamais fonctionné ; les opposants n'ont reçu aucune information provenant d'une quelconque réunion. On ne peut engager l'argent public sans bilan ni contrôle ni participation au capital.